



## gRève Générale du 15 décembre 2014

### Vie Féminine se mobilise pour la suppression des mesures gouvernementales qui bafouent les droits des femmes

Bien que le gouvernement promette dans sa déclaration de politique générale « *qu'une attention particulière sera accordée aux différences qui existent entre les femmes et les hommes dans le cadre des réformes socioéconomiques* », force est de constater qu'il ne met aucun moyen en œuvre pour respecter ces belles paroles.

Les nouvelles mesures gouvernementales entérinent la **précarisation grandissante des femmes dont les droits socioéconomiques ont déjà été mis à mal** lors de la précédente législature.

Les exemples ne manquent pas :

#### Sous l'actuel gouvernement

- **Repousser l'âge de la retraite** anticipée à 63 ans moyennant une carrière de 42 ans, ce qui rend quasi impossible pour les femmes son accès lorsqu'elles ont en moyenne des carrières de 35 ans ;
- **l'accroissement de la flexibilité du travail** par l'annualisation du temps de travail et la facilitation du temps partiel, les heures supplémentaires et des horaires flottants : une aubaine pour les employeurs mais nul doute que cela complexifiera la vie des femmes pour concilier vie familiale et vie privée.
- **l'intensification de la chasse aux chômeurs et chômeuses** alors que beaucoup de femmes n'ont pas de place d'accueil pour leurs enfants et qu'il n'y a pas assez d'emploi ;
- **la diminution de l'Allocation Garantie de Revenu (AGR)** pour les personnes qui travaillent à temps partiels : les femmes sont majoritaires dans cette catégorie ;
- **l'intensification des mesures limitant les droits des étrangers et étrangères** : personnes sans papier, demandeurs et demandeuses d'asile, ceux ou celles souhaitant obtenir la nationalité belge ;
- **la réduction drastique des dépenses dans les services publics** dans les domaines de la santé et la justice entre autres.

### Sous l'ancien gouvernement :

- la **dégressivité des allocations chômage** touche particulièrement durement les cohabitant-E-s, les femmes étant largement majoritaires dans cette catégorie. Elles tombent rapidement à 503,62 € par mois et encore, si elles ont travaillé à temps plein !
- la **perte des allocations d'insertion** à partir du 1er janvier devrait concerner deux fois plus de femmes que d'hommes ;
- la **définition de l'emploi convenable** est passée de 25 km à 60 km quelle que soit la durée du trajet, alors que les femmes font des trajets « zigzag » (enfant, médecin, école, crèche) et utilisent moins la voiture.

De la sorte, l'actuel gouvernement et son prédécesseur bafouent l'article 23 de la Constitution belge qui interdit un recul au niveau des droits garantis tels que « *les droits économiques, sociaux et culturels ; le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ; le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible.* »

Les mesures gouvernementales vont sans équivoque faire diminuer de manière significative le degré de protection garanti antérieurement !

Vie Féminine s'est mobilisé le 6 novembre dernier et lors des grèves tournantes. Le 15 décembre, nous appelons chacunE à nous rejoindre pour exiger la suppression pure et simple des mesures gouvernementales ([découvrez le programme de nos actions](#)).

Tant que la précarité sera le projet de société poursuivi par nos gouvernant-e-s, Vie Féminine continuera de se mobiliser pour défendre les droits des femmes !

## Contacts

### Hafida Bachir

Présidente nationale de Vie Féminine

[presidente-nationale@viefeminine.be](mailto:presidente-nationale@viefeminine.be)

GSM : 0487/27. 67. 37 - Tél. : 02/227.13. 01

### Jennifer Fileccia

Chargée de communication

[communication@viefeminine.be](mailto:communication@viefeminine.be)

GSM : 0478/97. 61. 34 - Tél. : 02/227.13. 28